



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gendarmerie et désertification médicale

Question écrite n° 13366

Texte de la question

Mme Géraldine Bannier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés que rencontrent les gendarmes du fait de la désertification médicale. En effet, le problème de l'absence d'effectifs médicaux suffisants - en Mayenne notamment - ne touche pas simplement les particuliers désireux de se soigner. Trop souvent, les gendarmes dans certains territoires doivent attendre plusieurs heures pour qu'un médecin légiste vienne constater un décès chez un habitant, empêchant la famille d'approcher le défunt des heures durant. C'est difficile pour les familles comme pour les gendarmes qui interviennent, empêchés d'intervenir ailleurs. Par ailleurs, aux urgences, il leur arrive d'attendre longtemps avant qu'un médecin puisse authentifier un contrôle d'alcoolémie, ou de présence de stupéfiant, par prise de sang. Le simple prélèvement par une infirmière pourrait peut-être suffire sans nécessiter le recours à un médecin. Enfin, les gendarmes soulignent la difficulté d'avoir recours à un médecin légiste pour constater des blessures, dans le cas de violences conjugales. Très souvent, cette difficulté, cette latence, fait que les traces de blessures disparaissent et la victime, hélas, est retombée dans son quotidien, fait de violence, faute d'avoir pu faire constater immédiatement les faits... Ainsi, elle demande quelles solutions pourraient être apportées afin que les gendarmes puissent exercer leur mission auprès de la collectivité dans de meilleures conditions, alors que les chiffres n'annoncent pas forcément d'amélioration de la présence médicale avant plusieurs années avec la réalité effective de la fin du *numerus clausus*.

Données clés

Auteur : [Mme Géraldine Bannier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13366

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 février 2019

Question publiée au JO le : [16 octobre 2018](#), page 9229

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)